

# Règles de vie des temps périscolaires et inscription

## Année scolaire 2024-2025

La gestion du service périscolaire est assurée par le SIVS Le Bourdet - Prin-Deyrançon . Ce service est réservé aux enfants scolarisés dans l'école maternelle et élémentaire sur le RPI.

Le service d'accueil périscolaire regroupe : le restaurant scolaire, les transports en bus, la pause méridienne et les accueils du matin et du soir. Ces temps n'ont aucun caractère obligatoire. Ils sont complémentaires au temps familial et au temps scolaire. Ils désignent tous les moments de la journée qui précèdent ou suivent les temps de classe obligatoire et sont des moments privilégiés pendant lesquels des loisirs éducatifs contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants peuvent être proposés. Ces temps sont organisés dans le respect des mesures sanitaires.

### L'accueil périscolaire

#### ARTICLE 1- Lieu d'accueil

L'accueil des enfants scolarisés en Élémentaire et en Maternelle se fait dans les locaux de l'école de Prin-Deyrançon , pour les temps d'accueil du matin et du soir.

Situé 16, Rue de la Mairie. La capacité maximale d'accueil est de 50 enfants.

#### ARTICLE 2 – Horaires

L'accueil périscolaire est ouvert tous les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis hors vacances scolaires.

Le matin à partir de 7h00 à 8h50.

L'après-midi de 16h20 à 18h30.

Les mercredis hors vacances scolaires.

Le matin à partir de 7h00 à 8h50.

Le midi de 12h00 à 13h00

#### Article 3 - Tarifs :

Le comité syndical en date du 28 juin dernier a pris la décision d'augmenter très légèrement les tarifs de cantine et de garderie afin de pallier les augmentations du coût des matières premières auquel doit faire face le syndicat.

- Repas enfants = 3.15 €
- Garderie :
  - 1 heure = 1.60 €
  - 2 heures = 3,20 €
- Mercredi midi = 1,60 €

#### En fonction de votre situation :

- Tout PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être signalé en mairie et validé chaque début d'année avec la directrice de l'école et le personnel qui encadrera votre enfant.
  - Un enfant qui possède un PAI doit obligatoirement apporter son panier repas. Effectivement, le syndicat ne possède n'y les moyens humains n'y matériels pour s'adapter à chaque enfant et répondre à ses responsabilités juridiques ;
- L'inscription au bus gratuit doit avoir été faite avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023 sur le site tanlib.com. Seuls les enfants inscrits pourront prendre le bus, aussi pour parer à toutes éventualités, il est conseillé de procéder à cette inscription.

## Inscription à l'accueil périscolaire

Nom de l'enfant ..... Prénom de l'enfant..... Classe.....

**Inscription** OUI NON

Cochez les jours envisagés

	Lundi	Mardi	Mercredi midi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b>					
<b>Soir</b>			NA		

(signature du (des)  
responsables)

### Personnes autorisées à récupérer l'enfant

Coordonnées de la ou des personnes

Nom	Prénom	Téléphone	Lien

Je (nous) soussigné(s) ..... responsable(s) l'égal(aux) , de l'enfant concerné dans ce dossier d'inscription,

- Certifie (ions) avoir pris connaissance du règlement intérieur de fonctionnement et de ses tarifs et m'engage (nous engageons) à en respecter les termes.
- Certifie(ions) sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce dossier.
- Certifie(ions) avoir pris connaissance des informations relatives au traitement de mes données à caractère personnel figurant dans le dossier d'inscription scolaire.

A .....

Le .....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des effectifs périscolaire, à la restauration et à la facturation de ces activités. Ces informations sont destinées uniquement au personnel habilité du SIVS Le Bourdet - Prin-Deyrançon. Ces données seront conservées conformément aux obligations légales d'archivage. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le président du SIVS.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.